

Publié pour la seizième année consécutive par la Banque mondiale, le rapport *Doing Business* recense les réglementations qui facilitent ou entravent la pratique des affaires. Cette édition prend en compte les réformes en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2018.

## ELEMENTS CLES

- La France a perdu un rang au classement *Doing Business 2019*, passant de la 31<sup>e</sup> à la 32<sup>e</sup> place. Elle est 15<sup>e</sup> au sein de l'Union européenne.
- L'Allemagne est 24<sup>e</sup> (-4 places) et le Royaume-Uni 9<sup>e</sup> (-2 places).
- La tête du classement est occupée par la Nouvelle Zélande, Singapour et le Danemark.
- Le score de la France (la "distance à la frontière", c'est à dire la différence avec le score du pays le plus performant) a cependant augmenté, passant de 76,13 à 77,29/100.
- La France conserve sa première place mondiale en ce qui concerne l'efficacité du commerce transfrontalier, grâce à des procédures douanières simplifiées, devant le Royaume-Uni (30<sup>e</sup>) et l'Allemagne (40<sup>e</sup>).
- Exécution des contrats : la France gagne trois places et est classée 12<sup>e</sup>.
- Raccordement à l'électricité : la France est 14<sup>e</sup> sur ce critère et progresse de 12 places.
- Obtention du permis de construire : la France est classée 19<sup>e</sup>.
- Création d'entreprise : la France se distingue par le nombre de jours nécessaires à la création d'une entreprise. Seuls 3,5 jours sont nécessaires en France pour créer une entreprise, contre 4,5 jours au Royaume-Uni et 8 jours en Allemagne.

- **Le Doing Business 2018 classe la France au 32<sup>e</sup> rang**, soit un recul d'une place par rapport à l'édition 2018. Le score de la France (la "distance à la frontière", c'est à dire la différence avec le score du pays le plus performant) a cependant augmenté, passant de 76,13 à 77,29/100. Il a augmenté ou est resté stable dans toutes les dimensions de l'indice, à l'exception d'une très légère baisse dans la catégorie "création d'entreprise" (-0,01 point), due à l'amélioration de la performance des autres pays. La France occupe le 15<sup>e</sup> rang au sein de l'Union européenne.
- **La tête du classement reste inchangée en 2018** : la Nouvelle-Zélande est 1<sup>e</sup>, suivie de Singapour et du Danemark. Les États-Unis sont 8<sup>e</sup> (-2 places), le Royaume-Uni 9<sup>e</sup> (-2) et l'Allemagne 24<sup>e</sup> (-4).
- **La France conserve sa première place mondiale en ce qui concerne l'efficacité du commerce transfrontalier**, grâce à des procédures douanières simplifiées, devant le Royaume-Uni (30<sup>e</sup>) et l'Allemagne (40<sup>e</sup>).
- **Exécution des contrats : la France gagne trois places** et est classée 12<sup>e</sup>, grâce au paiement électronique des frais de justice dans les tribunaux de commerce. Elle avait déjà gagné trois places l'an dernier. En moyenne, 395 jours sont nécessaires à la résolution des différends commerciaux, contre 499 en Allemagne (26<sup>e</sup>) et 437 au Royaume-Uni (32<sup>e</sup>).
- **Raccordement à l'électricité : la France est 14<sup>e</sup> sur ce critère et progresse de 12 places**, suite à la réduction des délais de raccordement au réseau, passés de 71 jours en moyenne à 53 jours en 2018.
- **Obtention du permis de construire : la France est classée 19<sup>e</sup>**, en perte d'une place après avoir 12 places ces deux dernières années. Elle est devant l'Allemagne (24<sup>e</sup>) mais derrière le Royaume-Uni (17<sup>e</sup>). Il faut compter 183 jours en France pour obtenir un permis de construire. Le *Doing Business* a souligné l'an dernier la mise en d'une réforme visant à diminuer le prix du permis de construire.
- **Création d'entreprise : la France se distingue par le nombre de jours nécessaires à la création d'une entreprise. Seuls 3,5 jours sont nécessaires** en France pour créer une entreprise, contre 4,5 jours au Royaume-Uni et 8 jours en Allemagne.

- La France est 28<sup>e</sup> pour le règlement de l'insolvabilité ; lors de faillites, les investisseurs récupèrent en moyenne 73,8 cents pour un dollar investi.
- La France est moins bien classée sur les thématiques de l'obtention de prêt (99<sup>e</sup>, - 9 places), du transfert de propriété (96<sup>e</sup>, +4 places) et du paiement des impôts (55<sup>e</sup>, -1 place). Concernant le transfert de propriété, la numérisation d'une partie des démarches a fait passer le délai moyen de 64 à 42 jours. Concernant le paiement des impôts, le *Doing Business* met en avant les réformes françaises et cite notamment la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés, la réforme du CICE, la baisse des cotisations sociales payées par les employeurs et de la contribution économique territoriale. Ces réformes ont permis d'augmenter le score de la France de 0,9 point, mais relativement aux autres pays, la France perd un rang cette année.

	France 2019	Allemagne 2019	Royaume-Uni 2019
<b>Rang global Doing Business</b>	<b>32 (-1)</b>	<b>24 (-4)</b>	<b>9 (-2)</b>
<b>Création d'Entreprise</b>	30 (-5)	114 (-1)	19 (-5)
<b>Obtention d'un permis de construire</b>	19 (-1)	24 (-)	17 (-3)
<b>Raccordement à l'électricité</b>	14 (+12)	5 (-)	7 (+2)
<b>Transfert de Propriété</b>	96 (+4)	78 (-1)	42 (+5)
<b>Obtention de Prêts</b>	99 (-9)	44 (-2)	32 (-3)
<b>Protection des investisseurs minoritaires</b>	38 (-5)	72 (-10)	15 (-5)
<b>Paiement des Taxes et Impôts</b>	55 (-1)	43 (-2)	23 (-)
<b>Commerce Transfrontalier</b>	1 (-)	40 (-1)	30 (-2)
<b>Exécution des Contrats</b>	12 (+3)	26 (-4)	32 (-1)
<b>Règlement de l'insolvabilité</b>	28 (-)	4 (-)	14 (-)

#### METHODOLOGIE

Le Doing Business examine le cadre réglementaire de 190 économies à travers les différentes étapes de la vie des petites et moyennes entreprises implantées dans les plus grandes villes de leurs pays respectifs : la création de l'entreprise, l'obtention du permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs minoritaires, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité (fermeture de l'entreprise). Les données sur la réglementation du marché du travail sont étudiées mais ne sont pas intégrées dans le calcul du score final.

Ces 11 domaines regroupant une quarantaine d'indicateurs principaux ont pour but d'évaluer deux aspects complémentaires de l'environnement des affaires :

→ la solidité des institutions juridiques et les mesures de protection des droits de propriété: protection des investisseurs minoritaires, exécution des contrats, règlement de l'insolvabilité, etc.;

→ la complexité et le coût des procédures: création d'entreprise, obtention de permis de construire, accès à l'électricité, etc.

La démarche consiste à analyser les cadres réglementaires et à interroger des experts praticiens (juristes, notaires, experts conseils, comptables, avocats, etc.) en s'appuyant sur des scénarios types assortis d'hypothèses spécifiques.

Pour en savoir plus : <http://français.doingbusiness.org/>

*Business France* participe au développement et à la réussite internationale des entreprises, qu'elles soient françaises ou étrangères, en les accompagnant du début à l'aboutissement de leurs projets.  
[www.businessfrance.fr/](http://www.businessfrance.fr/)